

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

## III- HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **2- Modalité de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de Vic-Fezensac**

Le conseil communautaire doit décider de la procédure de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Vic-Fezensac telle que présentée lors de la séance du 12 juin dernier conformément au Code de l'Urbanisme à l'article L 153-47, sans évaluation environnementale.

Les modalités sont proposées dans la délibération ci-jointe.